

Commune de SAINT MARTIN LA PORTE

**Projet de travaux de confortement
du torrent Rieu-Sec**

ENQUETE PUBLIQUE AU TITRE DES ARTICLES L 214-1 à L 214-6
Du code de l'environnement

PIECES ET DOCUMENTS ANNEXES
AU RAPPORT D'ENQUETE
ET AUX CONCLUSION ET AVIS MOTIVE

- avis du Conseil municipal de St Martin la Porte du 29 mai 2018,
- publication de l'avis d'enquête publique DAUPHINE LIBERE les 27 avril et 18 mai 2018,
- publication de l'avis d'enquête publique LA VIE NOUVELLE les 27 avril et 18 mai 2018,
- affichage de l'avis d'enquête sur le site 27 avril 2018,
- affichage de l'avis d'enquête sur les panneaux d'information municipal à la mairie et dans chaque hameaux de la commune de ST MARTIN LA PORTE du 26 avril au 31 mai 2018,
- procès verbal de synthèse du 8 juin 2018
- réponse du maître d'ouvrage au PV de synthèse le 12 juin 2018.

CONFIDENTIAL - SECURITY INFORMATION

PROJECT OF THE NATIONAL DEFENSE ACADEMY ON THE NATIONAL DEFENSE ACADEMY

CONFIDENTIAL - SECURITY INFORMATION

CONFIDENTIAL - SECURITY INFORMATION

CONFIDENTIAL - SECURITY INFORMATION

CONFIDENTIAL - SECURITY INFORMATION

CONFIDENTIAL - SECURITY INFORMATION

CONFIDENTIAL - SECURITY INFORMATION

CONFIDENTIAL - SECURITY INFORMATION

CONFIDENTIAL - SECURITY INFORMATION

CONFIDENTIAL - SECURITY INFORMATION

CONFIDENTIAL - SECURITY INFORMATION

CONFIDENTIAL - SECURITY INFORMATION

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf du mois de mai, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Martin-la-Porte, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BERNARD Jean-Pierre, Maire.

Nombre de Conseillers
• en exercice : 15
• présents : 13
• votants : 15

Date de Convocation du Conseil Municipal : 18/03/2018.

PRESENTS : BERNARD Jean Pierre - BOIS Marie Thérèse - BACHALARD Jean Pierre - BOIS Françoise - BOIS Pierre - DISSERBO Catherine - EXCOFFIER Pierre - GAVROY Jacques - MERLIER Joël - RATEL Guy - RATEL Lionel - RAVIER Jean Paul - SARRET Alexandre.

ABSENTS : BOIS Patricia avec pouvoir à RATEL Lionel - JACKOWIAK Sabine avec pouvoir à RATEL Guy.

SECRETAIRE DE SEANCE : Me BOIS Marie-Thérèse.

**OBJET = AVIS A DONNER SUR LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE
DES TRAVAUX DE CONFORTEMENT DU RIEU-SEC.**

Monsieur le Maire dépose sur le bureau le dossier relatif à la demande présentée par la société Electricité de France qui sollicite l'autorisation de réaliser des travaux de confortement du Rieu-Sec au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement.

Il invite le Conseil Municipal a donné son avis sur ce dossier dont la réalisation est soumise à autorisation préfectorale conformément à l'article R181-38 du code de l'environnement notamment au regard des incidences environnementales de celui-ci sur le territoire de la Commune et précise qu'une enquête publique s'est déroulée en mairie de Saint-Martin-la-Porte du 14 au 31 mai 2018 inclus.

Le Conseil Municipal ;

Après avoir pris connaissance des éléments portés au dossier et en avoir délibéré ;

A l'unanimité :

- **DONNE un avis favorable** à la demande présentée par la société Electricité de France pour les travaux de confortement du Rieu-Sec.

Certifié exécutoire :

Reçu en Préfecture le :

Publié le :
01 juin 2018

Pour copie conforme,
Le Maire ;





DL ve 18.05.2018

PREFET DE LA SAVOIE

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LA-PORTE

Avis d'enquête publique Travaux de confortement du Rieu-Sec

Autorisation au titre des articles L214-1 A L214-8 du code de l'environnement

Le préfet de la Savoie informe le public que, conformément à l'arrêté préfectoral du 24 avril 2018 est ouverte en mairie de Saint-Martin-la-Porte une enquête publique de 18 jours, du lundi 14 mai 2018 au jeudi 31 mai 2018 inclus concernant les travaux de confortement du Rieu-Sec sur la commune de Saint-Martin-la-Porte.

Le dossier de demande d'autorisation sera déposé en mairie de Saint-Martin-la-Porte, du lundi 14 mai 2018 au jeudi 31 mai 2018 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance et formuler ses observations sur le registre d'enquête aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Saint-Martin-la-Porte : lundi et jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, mardi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

L'analyse des incidences environnementales est consultable page 52 et suivantes du dossier d'autorisation environnementale.

Le dossier concerné par l'enquête publique sera également mis en ligne sur le site des services de l'Etat en Savoie :

(http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets).

Le public pourra à cette adresse formuler ses observations en ligne sur le projet.

Un poste informatique accessible gratuitement en DDT /SEEF - L'Adret 73011 Chambéry-le-Haut, sera mis à disposition du public aux heures habituelles d'ouverture.

Monsieur Bernard CARTANNAZ, est nommé commissaire enquêteur. Il siègera selon les modalités suivantes en mairie de Saint-Martin-la-Porte :

- lundi 14 mai 2018 de 9 h 00 à 12 h 00
- jeudi 31 mai 2018 de 14 h 30 à 17 h 30

Pendant la durée de l'enquête, les appréciations, suggestions et contre-propositions du public peuvent être consignées sur ce registre tenu à sa disposition en mairie de Saint-Martin-la-Porte.

Des observations écrites pourront également être adressées au commissaire enquêteur : à la mairie de Saint-Martin-la-Porte, siège de l'enquête, par courrier postal, par voie électronique à l'adresse suivante :

mairie-smip@wanadoo.fr, sur le site internet de l'Etat en Savoie (http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets) pendant toute la durée d'enquête.

Celles-ci seront dupliquées, intégrées au registre d'enquête publique conservé en mairie, et consultables sur le site internet susvisé.

Monsieur Olivier RUSSO de la société EDF - Pôle Energies Renouvelables - Unité de Production Alpes pourra, en cas de besoin, fournir au public des informations sur le projet (tel : 04 57 42 11 74 - mail : olivier.russo@edf.fr).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Saint-Martin-la-Porte et à la Direction des territoires - Service environnement, eau, forêts - Bâtiment l'Adret, 1, rue des Cévennes - 73011 CHAMBERY CEDEX, où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Ces documents pourront également être communiqués pendant la même période, à toute personne physique ou morale concernée qui en fera la demande au préfet, et seront également publiés sur le site internet des services de l'Etat en Savoie :

http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Rapports-commissaires-enqueteurs

Le préfet de la Savoie est l'autorité compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée.

887071100

887138900

LE DAUPHINE LIBERE Jeudi 27/04/2018

2

AVIS

Enquêtes publiques



PREFET DE LA SAVOIE

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LA-PORTE

Avis d'enquête publique Travaux de confortement du Rieu-Sec

Autorisation au titre des articles L214-1 A L214-8 du code de l'environnement

Le préfet de la Savoie informe le public que, conformément à l'arrêté préfectoral du 24 avril 2018 est ouverte en mairie de Saint-Martin-la-Porte une enquête publique de 18 jours, du lundi 14 mai 2018 au jeudi 31 mai 2018 inclus concernant les travaux de confortement du Rieu-Sec sur la commune de Saint-Martin-la-Porte.

Le dossier de demande d'autorisation sera déposé en mairie de Saint-Martin-la-Porte, du lundi 14 mai 2018 au jeudi 31 mai 2018 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance et formuler ses observations sur le registre d'enquête aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Saint-Martin-la-Porte : lundi et jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, mardi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

L'analyse des incidences environnementales est consultable page 52 et suivantes du dossier d'autorisation environnementale.

Le dossier concerné par l'enquête publique sera également mis en ligne sur le site des services de l'Etat en Savoie :

(http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets).

Le public pourra à cette adresse formuler ses observations en ligne sur le projet.

Un poste informatique accessible gratuitement en DDT /SEEF - L'Adret 73011 Chambéry-le-Haut, sera mis à disposition du public aux heures habituelles d'ouverture.

Monsieur Bernard CARTANNAZ, est nommé commissaire enquêteur. Il siègera selon les modalités suivantes en mairie de Saint-Martin-la-Porte :

- lundi 14 mai 2018 de 9 h 00 à 12 h 00
- jeudi 31 mai 2018 de 14 h 30 à 17 h 30

Pendant la durée de l'enquête, les appréciations, suggestions et contre-propositions du public peuvent être consignées sur ce registre tenu à sa disposition en mairie de Saint-Martin-la-Porte.

Des observations écrites pourront également être adressées au commissaire enquêteur : à la mairie de Saint-Martin-la-Porte, siège de l'enquête, par courrier postal, par voie électronique à l'adresse suivante :

mairie-smip@wanadoo.fr, sur le site internet de l'Etat en Savoie (http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets) pendant toute la durée d'enquête.

Celles-ci seront dupliquées, intégrées au registre d'enquête publique conservé en mairie, et consultables sur le site internet susvisé.

Monsieur Olivier RUSSO de la société EDF - Pôle Energies Renouvelables - Unité de Production Alpes pourra, en cas de besoin, fournir au public des informations sur le projet (tel : 04 57 42 11 74 - mail : olivier.russo@edf.fr).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Saint-Martin-la-Porte et à la Direction des territoires - Service environnement, eau, forêts - Bâtiment l'Adret, 1, rue des Cévennes - 73011 CHAMBERY CEDEX, où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Ces documents pourront également être communiqués pendant la même période, à toute personne physique ou morale concernée qui en fera la demande au préfet, et seront également publiés sur le site internet des services de l'Etat en Savoie :

http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Rapports-commissaires-enqueteurs

Le préfet de la Savoie est l'autorité compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée.

887071100

VIES DES SOCIÉTÉS

Constitutions de sociétés

AVIS DE CONSTITUTION DE LA SAS "BRASSERIE LA MONTAGNARDE"

Suivant acte sous seing privé en date du 12 Avril 2018, à 9 route du Four - Montagny - à SAINT JEAN ARVEY (73230), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION SOCIALE : SAS "Brasserie La Montagnarde"

21 73

[Faint, illegible text in the left column]

[Faint, illegible text at the bottom of the left column]

[Faint, illegible text in the right column]

[Faint, illegible text at the bottom of the right column]

AVIS ADMINISTRATIFS

L2018C00670

Commune de
SAINT PIERRE D'ALVEY
(Savoie)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE préalable à l'affectation d'une partie du chemin rural situé au lieu dit «La Sèche»

Par arrêté n° 2018-01 en date du 12 avril 2018, le Maire de Saint Pierre d'Alvey a ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'affectation d'une partie du chemin rural situé au lieu dit «La Sèche», suite à sa désaffectation du domaine public communal et à sa future déviation.

Au terme de l'enquête publique, l'affectation d'une partie du dit chemin rural sera décidée par délibération du Conseil municipal de Saint Pierre d'Alvey, étant précisé qu'en cas d'avis défavorable du Commissaire enquêteur, la délibération du conseil municipal déclarant l'affectation sera motivée.

L'enquête unique aura une durée de 15 jours, du jeudi 17 mai 2018 au jeudi 31 mai 2018 inclus.

Pendant la durée de l'enquête, les accès relatifs au dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public, en Mairie de Saint Pierre d'Alvey (chef lieu), aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Les observations peuvent aussi être adressées par écrit, en Mairie de Saint Pierre d'Alvey à l'attention du Commissaire enquêteur qui les annexera au registre (Mairie - Pour le Commissaire enquêteur - chef-lieu - 73170 Saint Pierre d'Alvey).

Jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Saint Pierre d'Alvey (de l'enquête) : Les lundis de 9h00 à 12h00 et les jeudis de 15h00 à 17h00.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête et des observations du public auprès de la mairie adressant sa demande à M. le Maire - Mairie de Saint Pierre d'Alvey - chef-lieu - 73170 Saint Pierre d'Alvey. Le dossier sera également consultable depuis le site internet de la Mairie de Saint Pierre d'Alvey.

Monsieur le Commissaire Enquêteur M. JEAN-XAVIER JANEX, Architecte Honoré, sera à la disposition des personnes intéressées et recevra les observations faites sur le projet d'enquête publique, en Mairie de Saint Pierre d'Alvey, au jour et heure indiqués ci-dessous : - Jeudi 31 mai 2018 de 15h00 à 17h00.

Après expiration du délai d'enquête, les documents seront transmis au Commissaire enquêteur et clos par lui.

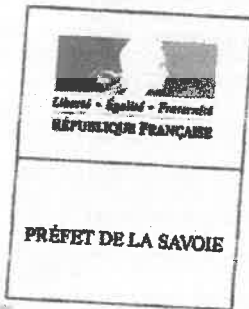
Le Commissaire enquêteur disposera d'un délai maximal d'un mois, à compter de la date de clôture de l'enquête, pour remettre au maire le dossier et le registre d'enquête assortis du rapport énonçant ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non au projet.

Les conclusions du Commissaire enquêteur seront communiquées, sur leur demande, aux personnes intéressées.

M. le Maire de Saint Pierre d'Alvey est responsable du projet. Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès de la Mairie.

Le 16 avril 2018
Le Maire,
M. HEBRARD Jean-François

L2018C00673



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMMUNE DE SAINT MARTIN LA PORTE Travaux de confortement du Rieu-Sec AUTORISATION AU TITRE DES ARTICLES L214-1 A L214-6 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Le Préfet de la Savoie informe le public que, conformément à l'arrêté préfectoral du 24 avril 2018 est ouverte en mairie de Saint Martin la Porte une enquête publique de 18 jours, du lundi 14 mai 2018 au jeudi 31 mai 2018 inclus concernant les travaux de confortement du Rieu-Sec sur la commune de Saint Martin la Porte.

Le dossier de demande d'autorisation sera déposé en mairie de Saint Martin la Porte, du lundi 14 mai 2018 au jeudi 31 mai 2018 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance et formuler ses observations sur le registre d'enquête aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Saint Martin la Porte :

Lundi et Jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
Mardi et Mercredi de 8h à 12h
Vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30.

L'analyse des incidences environnementales est consultable page 52 et suivantes du dossier d'autorisation environnementale.

Le dossier concerné par l'enquête publique sera également mis en ligne sur le site des services de l'État en Savoie : (<http://www.savoie.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-forêt-biodiversité/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets>) pendant toute la durée d'enquête.

Un poste informatique accessible gratuitement en DDT /SEEF - L'Ardet - 73011 Chambéry le Haut, sera mis à disposition du public aux heures habituelles d'ouverture.

Monsieur Bernard CARTANNAZ, est nommé commissaire enquêteur. Il siègera selon les modalités suivantes en mairie de Saint Martin la Porte :
- lundi 14 mai 2018 de 9h00 à 12h00
- jeudi 31 mai 2018 de 14h30 à 17h30.

Pendant la durée de l'enquête, les appréciations, suggestions et contre-propositions du public peuvent être consignées sur ce registre tenu à sa disposition en mairie de Saint Martin la Porte. Des observations écrites pourront également être adressées au commissaire enquêteur à la mairie de Saint Martin la Porte, siège de l'enquête, par courrier postal, par voie électronique à l'adresse suivante :

mairie-smip@wanadoo.fr
sur le site internet de l'État en Savoie (<http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-forêt-biodiversité/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets>) pendant toute la durée d'enquête.

Celles-ci seront dupliquées, intégrées au registre d'enquête publique conservé en mairie, et consultables sur le site internet susvisé.

Monsieur Olivier RUSSO de la société EDF - Pôle Energies Renouvelables - Unité de Production Alpes pourra, en cas de besoin, fournir au public des informations sur le projet (tel : 04 57 42 11 74 mail : russo@edf.fr).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Saint Martin la Porte et à la Direction des territoires - Services environnement, eau, forêts - Bâtiment l'Ardet, 1 rue des Cèvennes - 73011 CHAMBERY CEDEX, où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Ces documents pourront également être communiqués pendant la même période, à toute personne physique ou morale concernée qui en fera la demande au préfet, et seront également publiés sur le site internet des services de l'État en Savoie : <http://www.savoie.gouv.fr/>

Politiques-publiques/
Environnement-risques-naturels-et-technologiques/
Environnement/Eau-forêt-biodiversité/Rapports-commissaires-enqueteurs

Le préfet de la Savoie est l'autorité compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée.

Service légal collectivités

04 81 07 05 11

legales.collectivites@
la-vie-nouvelle.fr

Pour diffuser efficacement votre avis administratif

legales.collectivites@
la-vie-nouvelle.fr

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

AVIS ADMINISTRATIFS

L2018C00684



Vimines

**CHAMBERY MÉTROPOLE
CŒUR DES BAUGES (CMCB)**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Révision générale du PLU de
Vimines du 06 juin 2018 au 06
juillet 2018 inclus**

Par arrêté N°2018-045A du 17 mai 2018, le président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges (CMCB) (73000) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté de Vimines.

Toute information concernant le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté de Vimines pourra être obtenue auprès de M. le Président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges ou auprès de Monsieur le Maire de Vimines.

La révision du PLU de Vimines fait l'objet d'une évaluation environnementale. Cette évaluation environnementale est comprise dans les pièces du projet mises à l'enquête, et a été soumise à l'autorité environnementale en date du 5 mars 2018.

Les pièces du projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté de Vimines, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés du 06 juin 2018 au 06 juillet 2018 inclus, aux jours et heures d'ouverture habituels : à la mairie de Vimines (Chef-lieu, 73160 Vimines), au siège de Chambéry Métropole-Cœur des Bauges, (106, allée des Blachères - 73028 Chambéry cedex)

Le public pourra également prendre connaissance du dossier en version numérique et consigner ses remarques sur un registre dématérialisé à cette adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/775>

Les observations du public pourront également être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur au siège de l'enquête : Chambéry métropole-Cœur des Bauges - 106, allée des Blachères - 73028 Chambéry cedex, ainsi que par mail à enquete-publique-775@registre-dematerialise.fr.

Mme Amandine GARAND, consultante-juriste, est désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

Elle recevra les observations faites sur le projet de révision générale du PLU arrêté de Vimines dans les lieux aux jours et heures suivants :

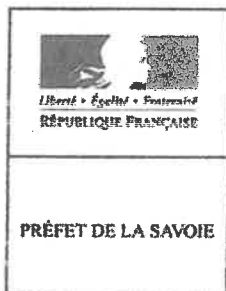
Le mercredi 06 juin 2018 de 9h à 12h au siège de Chambéry métropole-Cœur des Bauges, Le lundi 11 juin 2018 de 10h30 à 12h30 à la mairie de Vimines, Le mardi 19 juin 2018 de 16h à 18h à la mairie de Vimines, Le jeudi 05 juillet 2018 de 16h30 à 19h à la mairie de Vimines.

Le commissaire enquêteur transmettra au président de CMCB son rapport et ses conclusions motivées dans un délai d'un mois suivant la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant 1 an à la mairie de Vimines et au siège de Chambéry métropole-Cœur des Bauges, aux jours et heures d'ouverture habituels, et sur le registre dématérialisé à cette adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/775>. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au titre 1er de la loi du 17 juillet 1978.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté de Vimines, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvée par délibération du Conseil communautaire de CMCB.

L2018C00674



PRFET DE LA SAVOIE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMMUNE DE SAINT MARTIN LA PORTE Travaux de confortement du Rieu-Sec AUTORISATION AU TITRE DES ARTICLES L214-1 A L214-6 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Le Préfet de la Savoie informe le public, conformément à l'arrêté préfectoral du 24 avril 2018 est ouverte en mairie de Saint Martin la Porte une enquête publique de 18 jours, du lundi 14 mai 2018 au jeudi 31 mai 2018 inclus concernant les travaux de confortement du Rieu-Sec sur la commune de Saint

Martin la Porte.

Le dossier de demande d'autorisation sera déposé en mairie de Saint Martin la Porte, du lundi 14 mai 2018 au jeudi 31 mai 2018 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance et formuler ses observations sur le registre d'enquête aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Saint Martin la Porte :

Lundi et Jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Mardi et Mercredi de 8h à 12h

Vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h30.

L'analyse des incidences environnementales est consultable page 52 et suivantes du dossier d'autorisation environnementale.

Le dossier concerné par l'enquête publique sera également mis en ligne sur le site des services de l'État en Savoie : (<http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/> Environnement/Eau-forêt-biodiversité/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets) ; le public pourra à cette adresse formuler ses observations en ligne sur le projet.

Un poste informatique accessible gratuitement en DDT /SEEF - L'Adret - 73011 Chambéry le Haut, sera mis à disposition du public aux heures habituelles d'ouverture.

Monsieur Bernard CARTANNAZ, est nommé commissaire enquêteur. Il siègera selon les modalités suivantes en mairie de Saint Martin la Porte :

- lundi 14 mai 2018 de 9h00 à 12h00

- jeudi 31 mai 2018 de 14h30 à 17h30.

Pendant la durée de l'enquête, les appréciations, suggestions et contre-propositions du public peuvent être consignées sur ce registre tenu à sa disposition en mairie de Saint Martin la Porte. Des observations écrites pourront également être adressées au commissaire enquêteur : à la mairie de Saint Martin la Porte, siège de l'enquête, par courrier postal, par voie électronique à l'adresse suivante :

mairie-smtp@wanadoo.fr

sur le site internet de l'État en Savoie (<http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-forêt-biodiversité/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets/>) pendant toute la durée d'enquête.

Celles-ci seront dupliquées, intégrées au registre d'enquête publique conservé en mairie, et consultables sur le site internet susvisé.

Monsieur Olivier RUSSO de la société EDF - Pôle Energies Renouvelables - Unité de Production Alpes pourra, en cas de besoin, fournir au public des informations sur le projet (tel : 04 57 42 11 74 mail : russo@edf.fr).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Saint Martin la Porte et à la Direction des territoires - Service environnement, eau, forêts - Bâtiment l'Adret, 1 rue des Cévennes - 73011 CHAMBERY CEDEX, où toute personne intéressée pourra en prendre

connaissance pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Ces documents pourront également être communiqués pendant la même période, à toute personne physique ou morale concernée qui en fera la demande au préfet, et seront également publiés sur le site internet des services de l'État en Savoie : <http://www.savoie.gouv.fr/>

Politiques-publiques/
Environnement-risques-naturels-et-technologiques/
Environnement/Eau-forêt-biodiversité/Rapports-commissaires-enqueteurs

Le préfet de la Savoie est l'autorité compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée.

Envie de vous évader ?

Que vous soyez
un promeneur
du dimanche
ou un randonneur
aguerri,
retrouvez
chaque semaine
notre balade...
testée et approuvée !

Envie de vous régaler ?

Parce que notre
territoire regorge
de bonnes tables,
chaque semaine
notre critique gastronomique
passe au crible de ses papilles
un restaurant qui vous mettra
l'eau à la bouche.
Plaisir garanti !

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. This is essential for ensuring the integrity of the financial statements and for providing a clear audit trail.

2. The second part of the document outlines the various methods used to collect and analyze data. These methods include direct observation, interviews, and the use of specialized software tools.

3. The third part of the document describes the results of the data collection and analysis. It shows that there are significant differences in the way that different departments handle their data, which can lead to inconsistencies and errors.

4. The fourth part of the document discusses the implications of these findings. It suggests that a more standardized approach to data collection and analysis is needed to improve the accuracy and reliability of the financial statements.

5. The fifth part of the document provides recommendations for how to implement these changes. It suggests that a central data management system should be developed, and that all departments should be required to use this system.

6. The sixth part of the document discusses the challenges of implementing these changes. It notes that there will be a need for significant investment in training and infrastructure, and that there will be some resistance to change from the staff.

7. The seventh part of the document concludes by emphasizing the importance of these changes. It states that without a more standardized approach to data collection and analysis, the financial statements will continue to be unreliable, and the company will be at risk of financial loss.

8. The eighth part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. This is essential for ensuring the integrity of the financial statements and for providing a clear audit trail.

9. The ninth part of the document outlines the various methods used to collect and analyze data. These methods include direct observation, interviews, and the use of specialized software tools.

10. The tenth part of the document describes the results of the data collection and analysis. It shows that there are significant differences in the way that different departments handle their data, which can lead to inconsistencies and errors.

11. The eleventh part of the document discusses the implications of these findings. It suggests that a more standardized approach to data collection and analysis is needed to improve the accuracy and reliability of the financial statements.

12. The twelfth part of the document provides recommendations for how to implement these changes. It suggests that a central data management system should be developed, and that all departments should be required to use this system.

13. The thirteenth part of the document discusses the challenges of implementing these changes. It notes that there will be a need for significant investment in training and infrastructure, and that there will be some resistance to change from the staff.

14. The fourteenth part of the document concludes by emphasizing the importance of these changes. It states that without a more standardized approach to data collection and analysis, the financial statements will continue to be unreliable, and the company will be at risk of financial loss.

15. The fifteenth part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. This is essential for ensuring the integrity of the financial statements and for providing a clear audit trail.

16. The sixteenth part of the document outlines the various methods used to collect and analyze data. These methods include direct observation, interviews, and the use of specialized software tools.

17. The seventeenth part of the document describes the results of the data collection and analysis. It shows that there are significant differences in the way that different departments handle their data, which can lead to inconsistencies and errors.

18. The eighteenth part of the document discusses the implications of these findings. It suggests that a more standardized approach to data collection and analysis is needed to improve the accuracy and reliability of the financial statements.

19. The nineteenth part of the document provides recommendations for how to implement these changes. It suggests that a central data management system should be developed, and that all departments should be required to use this system.

20. The twentieth part of the document discusses the challenges of implementing these changes. It notes that there will be a need for significant investment in training and infrastructure, and that there will be some resistance to change from the staff.

21. The twenty-first part of the document concludes by emphasizing the importance of these changes. It states that without a more standardized approach to data collection and analysis, the financial statements will continue to be unreliable, and the company will be at risk of financial loss.

22. The twenty-second part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. This is essential for ensuring the integrity of the financial statements and for providing a clear audit trail.

23. The twenty-third part of the document outlines the various methods used to collect and analyze data. These methods include direct observation, interviews, and the use of specialized software tools.

24. The twenty-fourth part of the document describes the results of the data collection and analysis. It shows that there are significant differences in the way that different departments handle their data, which can lead to inconsistencies and errors.

25. The twenty-fifth part of the document discusses the implications of these findings. It suggests that a more standardized approach to data collection and analysis is needed to improve the accuracy and reliability of the financial statements.

26. The twenty-sixth part of the document provides recommendations for how to implement these changes. It suggests that a central data management system should be developed, and that all departments should be required to use this system.

27. The twenty-seventh part of the document discusses the challenges of implementing these changes. It notes that there will be a need for significant investment in training and infrastructure, and that there will be some resistance to change from the staff.

28. The twenty-eighth part of the document concludes by emphasizing the importance of these changes. It states that without a more standardized approach to data collection and analysis, the financial statements will continue to be unreliable, and the company will be at risk of financial loss.



Menu

Espace client Assistance Boutique



Bernard C...

PUBLICITE

accueil mail sms/mms boites vocales mes contacts agenda Le Cloud

certannaz.bernard@orange.fr : Vous avez 300 message(s) dont 69 non lu(s)

Rechercher dans les mails

actualiser

écrire un message

Rechercher...

Rechercher dans les mails

reçus (69)

envoyés

brouillons (1)

indésirables

corbeille

mes dossiers

taoufiktaou

agedes (1)

BIA relevés ...

CADS cc et L...

caféine

centre de sa...

compta 15

compta 16

SEPA

avis privt m...

docu

ACES 73-74

acc A.Pett...

AG_2015

Inscriptions

pouvoirs

AG_2017

candidat CA

INSCRIPTIONS

POUVOIRS

AG 2018

Inscrip^t-ad...

organisation

CA-confit_2...

CA - cr réun...

CA-réunion

11-12-2014

18-08-16

19-01-2015

25-02-15

30-09-2014

compta 2014

compta 2015

compta 2016

cession agrém...

INDTE fic c...

orga format

form 8-10-15

format^t19-11...

Montm17-11-1...

seymod 22-09...

questionnar...

statuts régi...

xb

DIV perso (24)

carrefour b... (11)

CH

COGNIN

FAORO chaudi...

retrait ecce...

boite de réception

lire un message

répondre

transférer

traiter comme indésirable

déplacer vers

supprimer

de "MILLE Florence" <florence.mille@edf.fr>

à "TOTEL Serge" <serge.totel@edf.fr>

cc "RUSSO Olivier" <olivier.russo@edf.fr>

date 30/04/18 10:51

objet RE: Avis Rieu Sec

Merci Serge.

De : TOTEL Serge

Envoyé : vendredi 27 avril 2018 12:50

À : MILLE Florence <florence.mille@edf.fr>

Cc : BALLESTA Gregory <gregory.ballesta@edf.fr>; MOLLARET Gregoire <gregoire.mollaret@edf.fr>

Objet : Avis Rieu Sec

Florence

Nous avons installé l'avis comme demandé

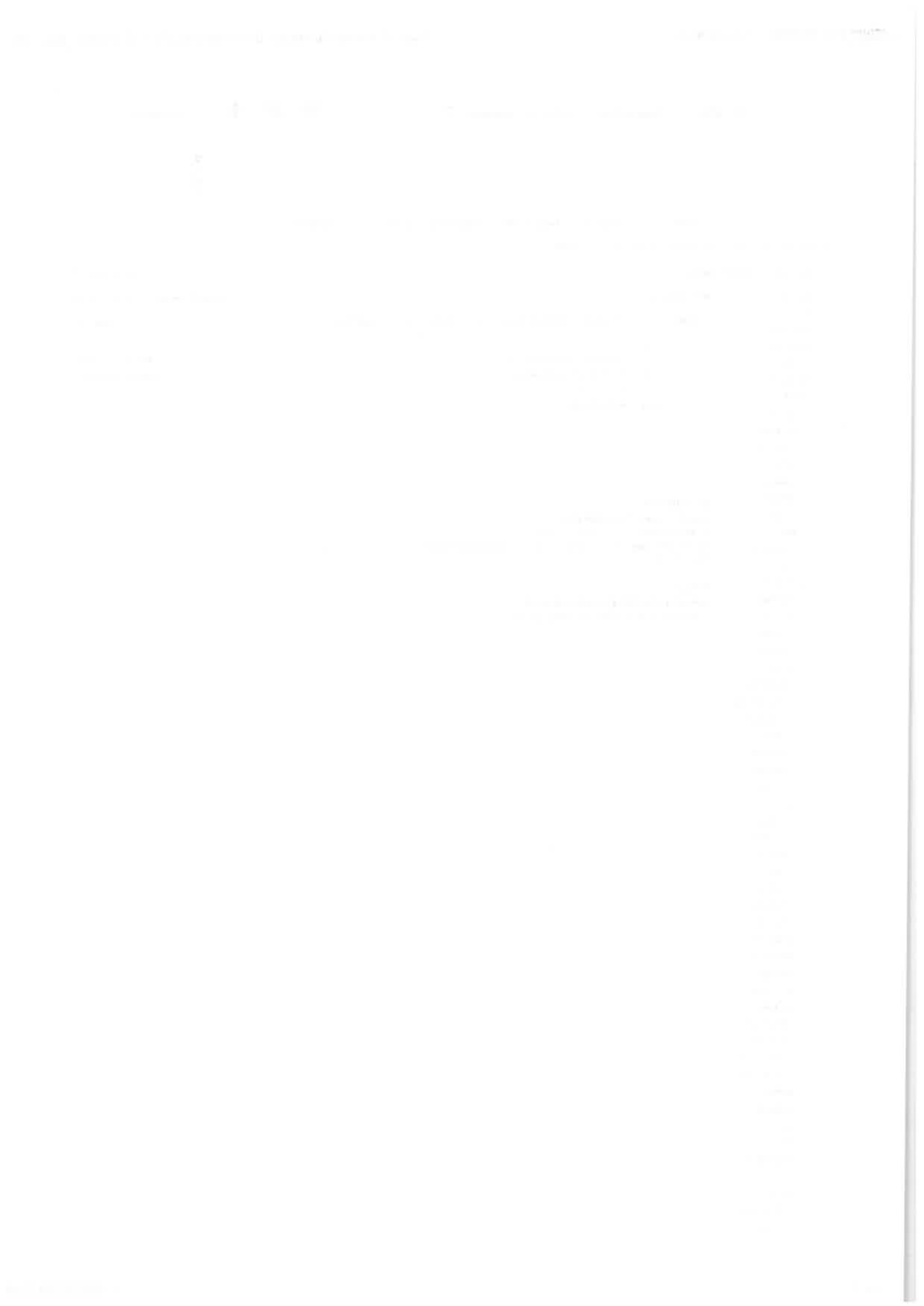
Nous finalisons ce début de semaine prochaine

Précédent message 14 sur 22 Suivant

ajouter à mes contacts

créer une alerte SMS

voir l'avis comme demandé



Le 01 juin 2018.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur BERNARD Jean-Pierre ;

Maire de la Commune de Saint-Martin-la-Porte ;

Certifie que l’avis au public concernant l’enquête publique relative à la demande au titre des articles L214-1 à L 214-6 du code de l’environnement concernant les travaux de confortement du Rieu-Sec sur le territoire de la Commune de Saint-Martin-la-Porte

A été affiché au panneau de la mairie de Saint-Martin-la-Porte et sur les panneaux d’affichage des différents hameaux **du 26 avril 2018 au 31 mai 2018 inclus.**

Fait à Saint-Martin-la-Porte, le premier juin deux mil dix-huit.

Pour valoir ce que de droit.

Le Maire ;



